



## **ASIE/PAKISTAN - Des chrétiens, des ahmadis et même une chaîne de télévision, nouvelles victimes de la loi sur le blasphème**

Lahore (Agence Fides) – La loi sur le blasphème continue à faire des victimes au Pakistan. Les derniers cas enregistrés par l'Agence Fides concernent des chrétiens, des ahmadis – considérés comme des musulmans déviants – et une chaîne de télévision populaire, Geo TV.

Ainsi que l'a appris Fides, le 17 mai, un cas de blasphème a été enregistré dans la ville de Mirpur Khas, en province du Sindh, à l'encontre de quatre chrétiens : Javed Masih, son épouse Nazia, Rose Marry et Cavell David. Le musulman qui a porté plainte contre eux, Hafiz Shah Fahad, affirme que les chrétiens prêchaient dans la gare de Mirpur et qu'ils ont en cela gravement blessé les sentiments des musulmans. La police a arrêté tous les chrétiens en vue d'un interrogatoire.

Dans un autre cas, le chrétien George Masih indique que les meurtriers de son père, Boota Masih, brutalement assassiné le 14 septembre 2013 en plein jour par des musulmans qui lui tranchèrent la gorge au cri d'Allah est grand, se vantant d'avoir éliminé « un blasphémateur infidèle », sont encore en liberté et impunis. Après cet incident, a expliqué le fils de la victime, « dans ma famille, nous sommes plus morts que vifs : nous avons perdu notre travail et maintenant, plus personne n'est disposé à nous embaucher ».

Le 16 mai, un autre épisode grave a concerné la communauté des ahmadis, considérée comme une secte par certains autres musulmans. Un adolescent a tué Khalil Ahmad, membre de la communauté ahmadie, dénoncé pour blasphème, alors qu'il se trouvait à l'intérieur d'un commissariat de police au Pendjab.

Par ailleurs, la chaîne de télévision pakistanaise populaire Geo TV a, elle aussi, été accusée de blasphème. Sahibzada Hamid Raza, Président du forum musulman Sunni Ittehad Council a accusé la chaîne « d'avoir blessé les sentiments religieux de millions de personnes ». Le responsable a émis une fatwa (décret islamique) contre cette chaîne, invitant les musulmans à la boycotter après la transmission de contenus blasphématoires. La plainte se base sur le fait que la chaîne a transmis des images de danses sur une musique sufi qui, selon la tradition, se réfère directement à Mahomet et à sa famille. (PA) (Agence Fides 19/05/2014)